

Lettre ouverte au CNOM + fac simile lettre de la CPAM de l'Essonne

Paris, le 21 décembre 2009

Monsieur le Président et Cher Confrère,

Plusieurs confrères nous ont signalé l'existence de courrier adressé à leurs patients par les CPAM dont ils dépendent tels que celui que je joins à cette lettre.

Nous sollicitons votre avis quant à la teneur du dernier paragraphe de ce courrier qui, après avoir vanté les avantages de la télétransmission des feuilles de soins, invite le patient à s'adresser à un autre professionnel.

Cette intrusion dans la relation médecin/malade et dans le libre choix du médecin par le malade nous paraît de l'ordre de la contre publicité illicite.

Croyez que dans notre attitude, nous tentons d'être fidèles à nos engagements déontologiques d'indépendance professionnelle. Nous serions aidés dans notre démarche par une prise de position du Conseil de l'Ordre dans ce sens.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président et Cher Confrère, nos salutations les meilleures.

Dr Olivier SCHMITT
Président de l'AFPEP - SNPP

Image not found or type unknown

